

Procédure file

Informations de base	
RSP - Résolutions d'actualité	2010/2954(RSP)
Résolution sur la situation au Sahara occidental	Procédure terminée
Sujet	
6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux	
Zone géographique	
Sahara Occidental	

Acteurs principaux	
Parlement européen	

Evénements clés			
24/11/2010	Débat en plénière		
25/11/2010	Résultat du vote au parlement		
25/11/2010	Décision du Parlement	T7-0443/2010	Résumé
25/11/2010	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2010/2954(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p5
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		B7-0675/2010	23/11/2010	EP	
Proposition de résolution		B7-0676/2010	23/11/2010	EP	
Proposition de résolution		B7-0677/2010	23/11/2010	EP	
Proposition de résolution		B7-0678/2010	23/11/2010	EP	
Proposition de résolution		B7-0679/2010	23/11/2010	EP	
Proposition de résolution		B7-0680/2010	23/11/2010	EP	
Proposition de résolution		B7-0682/2010	23/11/2010	EP	

Proposition de résolution commune	RC-B7-0675/2010	23/11/2010		
Texte adopté du Parlement, lecture unique	T7-0443/2010	25/11/2010	EP	Résumé

Résolution sur la situation au Sahara occidental

À la suite du débat qui s'est tenu en séance le 23 novembre 2010, le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation au Sahara occidental.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE, ECR, GUE/NGL et EFD.

Face à la nette détérioration de la situation au Sahara occidental, le Parlement condamne fermement les violents incidents qui se sont produits dans le camp de Gdim Izik lors de son démantèlement, ainsi que dans la ville de Laâyoune. Les députés rappellent que plusieurs milliers de Sahraouis avaient quitté leurs villes et s'étaient installés dans la banlieue de Laâyoune, édifiant le camp de Gdim Izik pour protester pacifiquement contre leur situation et leurs conditions de vie. Toutefois, le 24 octobre 2010, Nayem El-Garhi, un adolescent sahraoui de 14 ans, a été tué, et cinq autres ont été blessés par les forces militaires marocaines alors qu'ils essayaient de gagner le camp situé dans la banlieue de Laâyoune. Le 8 novembre, plusieurs personnes, y compris des officiers de police et des agents de sécurité, ont été tués au cours d'une intervention menée par les forces de sécurité marocaines en vue de démanteler le camp et un nombre important de blessés civils a pu être relevé du fait de l'usage de gaz lacrymogènes et de matraques pour faire évacuer le camp.

Face au regain de violence, les députés appellent toutes les parties au calme et à l'arrêt des violences

Prenant acte de la mise en place, par le parlement marocain, d'une commission d'enquête chargée d'étudier les faits, le Parlement appelle les Nations unies à organiser une enquête internationale indépendante en vue de clarifier les événements. Il insiste également sur la nécessité d'inviter les organes des Nations unies à proposer l'instauration d'un mécanisme de surveillance des droits de l'homme au Sahara occidental.

Les députés demandent à la Commission à veiller à ce que toute l'aide humanitaire nécessaire, moyennant une augmentation du financement, soit accordée aux réfugiés sahraouis vivant dans la région de Tindouf (soit entre 90.000 et 165.000 personnes) afin de les aider en termes de nourriture, d'eau, de logement et de soins médicaux, et d'améliorer leurs conditions de vie. Ils s'inquiètent également des allégations de harcèlement des défenseurs sahraouis des droits de l'homme sur le territoire du Sahara occidental et demandent que les défenseurs des droits de l'homme emprisonnés sur ce territoire ou au Maroc soient bien traités et soient jugés équitablement.

Parallèlement, le Parlement demande au Maroc d'autoriser la presse, les observateurs indépendants et les organisations humanitaires à accéder librement au Sahara occidental et à y circuler en toute liberté. Il déplore en particulier l'interdiction d'accès au Sahara occidental imposée par les autorités marocaines pour les députés, les journalistes, les médias et les observateurs indépendants.

Tout en se félicitant de la reprise des réunions informelles entre le Maroc et le Front Polisario, sous les auspices des Nations unies, le Parlement demande à l'Union européenne d'exiger du Maroc qu'il se conforme au droit international en ce qui concerne l'exploitation des ressources naturelles au Sahara occidental.